

1810

LETTRE CIRCULAIRE A MESSIEURS LES CURES.

MESSIEURS,

CETTE lettre accompagne une Proclamation de Son Excellence, le Gouverneur en Chef, tendante à détruire les impressions dangereuses qu'auroit pu faire sur les esprits des sujets de cette Province, la circulation de certains écrits propres à créer de la défiance, de l'éloignement et du mépris du Pouvoir Exécutif de Sa Majesté.

Son Excellence, le Gouverneur en Chef nous a chargé de vous notifier son intention positive que vous eussiez tous à publier vous-mêmes cette Proclamation au peuple de vos paroisses respectives, comme il a droit de l'exiger en vertu du Statut Provincial du 11 Août 1803, que vous pourriez consulter.

La condescendance avec laquelle le Gouverneur en Chef veut bien, dans cette Proclamation, rendre compte de sa conduite aux sujets de cette Province, le langage paternel qu'il y tient, la confiance qu'il vous y manifeste, la persuasion où il est de votre influence sur les peuples et du bon usage que vous en saurez faire; voilà autant de motifs qui doivent exciter votre empressement à seconder ses vûes uniquement dirigées vers le vrai bonheur de notre patrie.

Vous ne rempliriez donc qu'imparfaitement ses intentions, si vous vous borniez à la publication qu'il vous ordonne et à laquelle nul d'entre vous ne peut se soustraire. Son Excellence attend de plus, que dans vos instructions publiques ainsi que dans vos conversations particulières, vous ne laissiez échapper aucune occasion de faire prudemment entendre au peuple que son bonheur à venir repose sur l'affection, le respect et la confiance qu'il montrera au Gouvernement; qu'il ne peut, sans courir les plus grands risques, se livrer aux idées trompeuses d'une liberté inconstitutionnelle que chercheroient à lui insinuer certains caractères ambitieux, et ce au mépris d'un Gouvernement sous lequel la divine providence n'a fait passer cette Colonie que par l'effet d'une prédilection dont nous ne saurions assez bénir le ciel.

Nous n'ajoutons pas ici que vous êtes, vous-mêmes, intéressés de très près à maintenir les fidèles dans le respect et la soumission qu'ils doivent à leur Souverain et à ceux qui le représentent, parceque nous savons qu'indépendamment de tout intérêt, le Clergé de ce Diocèse a toujours fait hautement profession de ces principes qui portent sur la plus solide de toutes les bases, savoir sur les maximes de la Religion sainte que nous prêchons aux peuples, qui est essentiellement ennemie de l'indépendance et de toute réflexion téméraire sur la conduite des personnes que Dieu a établies pour nous gouverner.

Puissent tous vos paroissiens graver profondément dans leurs esprits et dans leurs cœurs ces belles paroles du Chef des Apôtres, que vous ne manquerez pas de leur inculquer au besoin.
" Subjecti igitur estote omnes humanae creaturae propter Deum: sive Regi quasi præcellenti: sive ducibus tanquam ab eo missis ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum: quia sic est voluntas Dei, ut benè facientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam: quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiæ libertatem." 1. Petr. 2, 13. et: eqq.

Je suis bien parfaitement,

QUEBEC, 21 Mars, 1810.

MESSIEURS,

Votres très humble et très obéissant serviteur

+ J. O. EV. DE QUEBEC;

Mr Jean curé
Aux grandes rues

Bon pour Copie.

Morgan